



Resf38, lettre ouverte aux institutions (préfecture, département, métropole et mairies) se devant d'assurer le droit à un hébergement digne et sécurisé pour chacun.e

A Grenoble, le 2 juillet 2021,

Collectifs du Réseau Éducation Sans Frontières, syndicats de l'intersyndicale « enfant.s migrant.es, à l'école ! », citoyen.nes engagé.es dans le soutien aux personnes migrant.es, nous observons ces dernières années avec rage une dégradation continue du droit à l'hébergement pour les familles et jeunes que nous suivons et soutenons.

Familles à la rue, jeunes dormant dehors ou dans des lieux insalubres, hébergements d'urgence parfois indignes, presque toujours précaires, sans cesse remis en cause, déménagements répétés sans prise en compte de la continuité scolaire, angoisse de lendemains toujours incertains, la liste est longue des situations inhumaines auxquelles sont confronté.es nos élèves et leurs parents. Nous les avons maintes fois dénoncées. De plus en plus, les rares réponses qui sont apportées tendent à nous transformer en groupes de charité censés gérer et financer nous mêmes le droit à l'hébergement d'élèves, en déchargeant ainsi les responsables politiques du devoir de protection de l'enfance et de respect du droit à l'éducation qui sont les leurs. Nous ne pouvons, nous ne voulons pas assurer ce rôle.

C'est pourquoi, par cette lettre ouverte :

– nous exigeons que soit assuré le droit au logement ou à l'hébergement dans des conditions saines et adaptées de chacun.e et le droit à une éducation dans des conditions dignes (et donc à avoir un lieu d'habitat correct). C'est du devoir de l'État et de ses services. C'est du devoir du Département, notamment dans sa mission de protection de l'enfance. C'est du devoir moral des municipalités et de la Métro qui se revendiquent solidaires avec les plus précaires.

– Nous affirmons ne plus accepter de voir nos élèves dormir à la rue, dans des voitures, des tentes plantées dans des parcs, des terrains vagues ou sous des ponts. Nous appelons les personnels de l'éducation, les parents, à ne plus tolérer ces situations, et à utiliser les lieux qui nous sont accessibles (écoles, collèges etc.) pour héberger dans l'urgence les élèves menacé.e.s plutôt que de les laisser dehors. Nous soutiendrons ces actions par tous les moyens qui sont en notre pouvoir dans le but d'imposer les solutions de relogement qui sont à la fois urgentes et facilement accessibles.

– Nous sommes disponibles pour vous rencontrer afin d'entendre les solutions que vous aurez anticipées dans le cadre de vos responsabilités.

Le Réseau Éducation Sans Frontières 38